



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	18	11.12	25
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
5 décembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de commune, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 05/12/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIT Florence, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BERTHIER Patrick pouvoir donné à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à AUBRY Michel, HONERCHICK Romain pouvoir donné à MAITRE Pierre-Frédéric, LEGER Walter pouvoir donné à NICOLO Denis, MARY Pierre pouvoir donné à GAGNANT Thomas, PETIOT Claude pouvoir donné à PETIT Florence, VERVISCH Karine pouvoir donné à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DEREPAIS Martine, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HUGUET Patrick, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, PIOT Bernard, VAN-RYSEGHEM Isabelle, YOT Olivier, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur HACKEL Claude

Membres présents.....29
Absents ayant donné mandat de procuration.....7
Absents.....14
Votants.....36

18) LABELLISATION "SITE VTT-FFC" ET ESPACES GRAVEL-FFC TERRITOIRE COTE DES BAR 2026-2030

Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Monsieur le Vice-Président fait état de convention de labellisation signée en 2023 pour trois années entre la Fédération Française de Cyclisme désignée (FFC) et la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne CCBC pour le label Site VTT-FFC sur le territoire du Barséquanais.

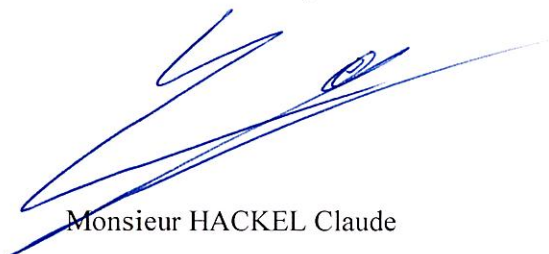
La FFC propose de repartir sur un nouveau partenariat au travers d'une nouvelle convention portant sur une double labellisation Gravel- VTT à l'échelle du territoire de l'office de tourisme de la Côte des Bar. Cette labellisation permettra de mettre en avant les chemins VTT, créés par les deux communautés de communes en association avec l'association Génération VTT 10 dans le cadre du Raid Bulles. Ces chemins étant également accessibles en Gravel, une double labellisation est envisageable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une labellisation « Côte des Bar » de nos circuits VTT-Gravel
- **ACCEPTE** les termes financiers de la convention à intervenir consistant en une double labellisation VTT- Gravel du territoire de la Côte des Bar pour un montant de 1150 € (à la date de signature 2025) par an pour la période 2026-2030.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir telle que présentée en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur HACKEL Claude

Pour extrait conforme,
Affiché le 12 décembre 2025

Philippe BORDE,



Président